



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 25 novembre 2025

N° d'affaire : 2025.GRPARL.363

Procédure d'octroi du permis de construire : exiger le paiement d'une caution en préalable à toute opposition afin de décharger les autorités concernées

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme Postulat

Berne, le 25 novembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général